



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات

المجلة اليومية

لأهم ما ورد في الصحف الوطنية

2021-04-13

الحملة الانتخابية بين النظرية والتطبيق

أ. بنت نعيم

الإشهار والمصورين المحترفين ومتعاملي الهاتف وحتى المغنين و المغنيات ودور النشر ، وغيرهم ممن لهم نصيب قل أو أكثر في الترويج للفعل الانتخابي بما فيهم صانعو الملصقات ودعائمها، وهي أطراف مثلها مثل الأحزاب والمترشحين، عليها التسلح بروح المبادرة والابتكار، لعرض خدمات وتقنيات وبرامج جديدة في الترويج السياسي والانتخابي لإضفاء المزيد من الحماس والاهتمام بالفعل الانتخابي لدى الهيئة الناخبة مسيطرة لما تشهده دول العالم المتقدمة في هذا المجال. ولعل ما يميز الاستحقاق المقبل أن حملته الانتخابية ستجري تحت مراقبة لجنة مستقلة لدى السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات، تتكون من قضاة، وستعمل على «التدقيق وتسييل الضوء على عملية تمويل الحملة الانتخابية بكاملها» طبقاً للقانون الجديد للانتخابات الذي نص على ضرورة إبعاد المال بكل أشكاله، لا سيما الفاسد منه، عن العملية الانتخابية في كل مراحلها، تجسيدا لمبدأ تكافؤ الفرص والحظوظ بين المترشحين»، بالإضافة إلى «أخلاق الحياة السياسية بسد كل منافذ المحاولات أمام تلاعبات طالت العمليات الانتخابية في عهود سابقة. ومما يميز هذه الموعد الانتخابي كذلك، هو الأمل المعقود على ترشح الشباب الذين دعاهم رئيس الجمهورية إلى «الانخراط في مسار بناء مؤسسات جديدة، تحظى بالثقة والمصداقية»، مع إسداء تعليماته، للحكومة لتشجيع مشاركة هذه الفئة في هذا الاستحقاق، بحيث «أمر بمجانبة القاعات والملصقات الإشهارية وطبعها لفائدة المترشحين الشباب، مع تكليف مصالح الولاية لاستحداث الآلية المناسبة إدارياً». كما على المترشحين وأحزابهم من جهتهم، أن ينوعوا من أساليبهم في استمالة الناخبين إلى صفهم ، من خلال المناظرات الإذاعية و التلفزية فيما بينهم و إصدار كتب و مؤلفات حول مسيرتهم السياسية أو الفكرية و العلمية ، وغيرها من الوسائل المبتدعة الجديدة التي من شأنها تقريهم من الناخبين و تزيد في النجاحة الاقتصادية للعملية الانتخابية ، خاصة و أن الويب أقام جسرا بين المترشحين و بين الناخبين الذين أضحى في إمكانهم التحاور فيما بينهم و مناقشة محتوى البرامج السياسية والوعود الانتخابية مباشرة عبر البرامج التفاعلية، شريطة أن يتسلح المترشحون بخطاب مقنع يراعي مستوى كل ناخب وناخبة.

التعريف المعجمي للحملة الانتخابية يحصرها، في «الفترة التي تسبق التصويت و تستغل للترويج والدعاية للمترشحين ولبرامجهم للحصول على أكبر عدد ممكن من الأصوات». وغالبا ما تعتمد الحملات الانتخابية على برامج انتخابية أو سياسية و تخضع في الكثير من الدول الديمقراطية لتنظيم صارم من حيث الميزانية والمدة والمساهمات الخاصة، لضمان الحد الأدنى من تكافؤ الفرص بين المترشحين، كما هي الحال في الجزائر (من حيث النصوص القانونية والتنظيمية المعدلة). وبالنسبة للتشريعات المسبقة المقررة في 12 جوان 2021 إن شاء الله، فإن الرزنامة التي وضعتها السلطة المستقلة للانتخابات، لهذا الموعد الانتخابي، تحدد فترة الحملة الانتخابية بـ 23 يوما و تمتد من 17 ماي إلى غاية 8 جوان وذلك طبقا لما نص عليه القانون العضوي الجديد المتعلق بنظام الانتخابات في مادته 73 على أنه و«باستثناء الحالة المنصوص عليها في المادة 95 (الفقرة 3) من الدستور، تكون الحملة الانتخابية مفتوحة قبل 23 يوما من تاريخ الاقتراع وتنتهي قبل ثلاثة أيام من تاريخ الاقتراع». وبذلك ستكون كل أيام الحملة الانتخابية بعد عيد الفطر المبارك، مما يمنح للأحزاب ولمرشحيهم كل الوقت لاستكمال ملفات ترشحهم ، والإجراءات التحضيرية لخوض هذه المنافسة الانتخابية، بكل ما أوتوا من خبرة، في استمالة الناخبين والناخبات للتصويت عليهم . إذ يمكنهم الاستعانة بالقنوات العمومية المشاركة في تنشيط الحملات الانتخابية إلى جانب القنوات الإعلامية الخاصة مدعومة بمواقع التواصل الاجتماعي وبقية دعائم الاتصال التقليدية والحديثة في التعريف بمرشحي الانتخابات و ببرامجهم. لكن هذه المرة فإن اللجوء إلى هذه الوسائل الإلكترونية يتم تحت طائلة قانون الانتخابات والدستور المعدلين، اللذين يحظران «استخدام المترشحين أو الأشخاص المشاركين في الحملة لخطاب الكراهية وكل أشكال التمييز، تماشيا مع ما تضمنه دستور 2020 الذي شدد في ديباجته على نبذ الفتنة والعنف والتطرف وخطابات الكراهية وكل أشكال التمييز». ولا يقتصر الأمر بالنسبة لعوامل نجاح الحملة الانتخابية على هذه الأطراف وحدها إذ يندرج ضمن وسائل التغطية للانتخابات كل الضاعلين الآخرين كالناشرين ووكالات

BÉJAÏA

22 partis et quatre indépendants en lice

■ AREZKI SLIMANI

La participation aux élections législatives prévues pour le 12 juin prochain se confirme à Béjaïa. Selon la représentation de l'Autorité nationale indépendante, 26 retraits de formulaire ont été effectués ces derniers jours. Il s'agit, selon la même source, qui refuse pour l'heure de divulguer les noms, de 22 partis politiques et quatre indépendants.

Bien que le Front des forces socialistes, le Rassemblement pour la culture et la démocratie ainsi que le Parti des travailleurs et le Parti socialiste ne prennent pas part à ses joutes, l'engouement est toutefois de mise, si on considère le nombre de retraits effectués à ce jour.

Malgré leur petit nombre, certains citoyens ont exprimé leur désir de participer à cette date électorale. C'est le cas de Aâmi Salah, qui estime que « la région de Kabylie n'a rien

gagné ont optant pour le boycott des élections et la politique de vacance ». Rachid, quant à lui, espère que « la wilkaya de Béjaïa ait des représentants au Parlement »

À une question sur la capacité de ceux qui souhaitent participer à faire face à la pression qu'exerceront les boycotteurs et le mouvement du Hirak, Salima reconnaît « la particularité de la situation » et souligne que « si les bureaux et centres de vote sont sécurisés, il peut y avoir une participation même si celle-ci sera comme d'habitude, des plus faibles ».

En revanche, Hamid, comme une grande majorité des habitants indique à propos de la participation ou non, que « l'élection n'est pas opportune »: « Nous voulons une transition démocratique. Nous n'avons pas apprécié les élections depuis le 16 février, l'autorité a mal calculé la situation. »

A.S.

BOUIRA

Forte odeur de campagne électorale



Ça frémit à Bouira

■ ABDENOUR MERZOUK

Après la révision exceptionnelle des listes électorales, aux élections législatives du 12 juin prochain, la wilaya de Bouira se prépare. Ainsi, ils seront plus de 528 300 électeurs pour une population de 828 3251 habitants. À travers les 278 centres qui englobent 1283 bureaux à raison de 500 électeurs par bureau.

Pour encadrer l'opération, l'Anie a réquisitionné 1 305 fonctionnaires pour la gestion des centres et 8 981 pour gérer les bureaux de vote répartis sur les territoires des 45 communes. Signalons aussi que la direction de

l'Autorité indépendante des élections a changé de responsable avec la nomination de M. Belkacemi en lieu et place de M. Harkat.

A ce jour, cette autorité n'a toujours pas rencontré la presse et se confîne dans ses bureaux. Sur le terrain et après le passage de Filali Ghouini, c'était au tour de Abdelkader Bengrina de se déplacer à Sour El Ghozlane pour présenter ses candidats, du moins les plus en vue. Il s'agit de l'ex-député d'obédience Mouvement de l'entente nationale Hadj Moussa pour le mandat précédent et de l'élu du parti Tajamouca liadji El Djazaïr (TAJ) au niveau de l'APW de Bouira M. Bedoui. Le parti de Fatma Zohra Zerouati, de son côté,

mise sur la responsable du bureau de wilaya Arrar Salima qui conduira la liste du parti. Si pour le RND, les choses se passent normalement avec l'élaboration d'une liste menée par le nouveau coordinateur de wilaya, Si Youcef Ahmed et l'actuel président de l'Assemblée populaire de wilaya Boutata Ahemd, du côté de l'ex-parti unique, le FLN, c'est la guéguerre entre les trois mouhafadhas. On parle de trois listes conduites chacune par Abed à Sour El Ghozlane, Gaci à Lakhdaria et une liste pour Bouira avec le membre du comité central, Farid Bakiri peut-être. Le choix se fera par un arbitrage auprès du SG du parti. Dans les coulisses, on parle de plusieurs listes indépendantes conduites par des dissidents du vieux parti à l'image de l'ex-président de l'APW Abdallah Saâdeli. Le parti du Front El Moustakbal, participera avec une liste élaborée à Sour El Ghozlane. Le FFS officiel rejette ces élections mais ses partisans peuvent recourir aux listes indépendantes sans risquer de susciter le mécontentement de la direction nationale. Officieusement, on annonce plusieurs listes, mais jusqu'à hier aucun candidat n'a encore récolté les parrainages. Concernant la participation, la région Est ne dérogera pas à sa règle établie depuis longtemps, le boycott.

A.M.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

TAUX DE PARTICIPATION

UN ENJEU FONDAMENTAL

Insuffler une nouvelle dynamique au sein des institutions de la République est l'un des buts de l'organisation des élections législatives au mois de juin prochain. Plusieurs formations politiques sont déjà en pré-campagne. Quels que soient leurs orientations politiques ou leur référent idéologique, les partis en lice ont mis en avant que la concrétisation de la volonté du peuple passe par une élection transparente et démocratique.

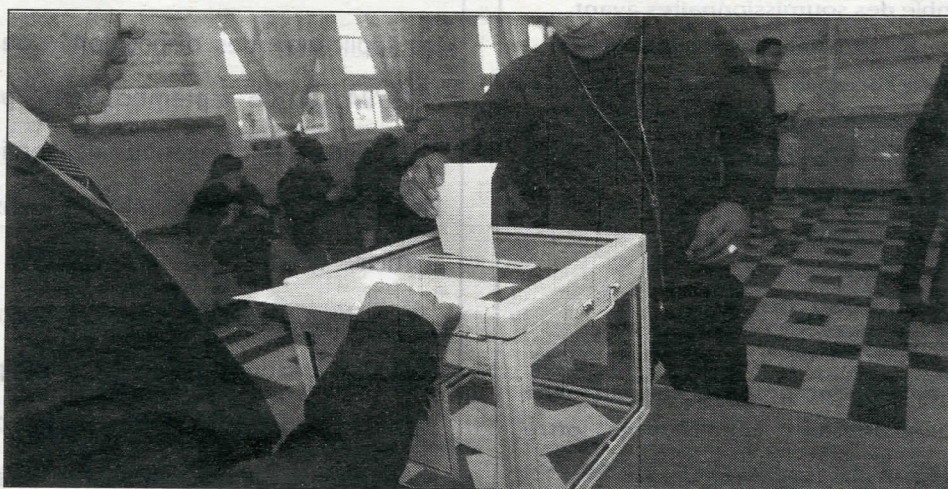
Le rôle des partis politiques est de convaincre les Algériens que les prochains rendez-vous constituent un autre pas dans l'objectif d'apporter des solutions politiques aux revendications, et à l'exigence d'un changement, l'indépendance de la justice et le respect des libertés collectives et individuelles. Des revendications légitimes que les Algériens ont porté dans la rue depuis le 22 février. C'est dans l'objectif de matérialiser ces espoirs que le chef de l'Etat, avait affirmé en mois de février dernier, la volonté de «passer à des élections où l'argent sale n'aura point de place» afin «d'opérer un changement en injectant du sang neuf dans les organes de l'Etat et le Parlement qui sera le porte-voix du peuple». Le changement n'est autre que la concrétisation des revendications populaires pour la refondation démocratique du système et l'instauration d'un Etat de droit démocratique et social.

Dans ce sillage, la série de dispositions introduites dans la nouvelle loi électorale est un argument de plus qui vient conforter la position prise par ces partis pour la participation active. En effet, le texte de loi ainsi que le renforcement des prérogatives de l'ANIE ont été adoptés dans l'objectif de créer les conditions propices pour assurer la transparence des scrutins, car le principe vaut que la démocratie doit impérativement passer par la voie des urnes.

Ces mesures permettront de déclencher un «changement radical», ce dernier ne pouvant se concrétiser qu'à travers «de nouvelles lois et institutions» a déclaré le chef de l'Etat, en affirmant sa volonté «de mener la bataille du changement de textes et des institutions, comme l'a revendiqué le Hirak béni et authentique du 22 février 2019».

L'élite politique est aujourd'hui persuadée que l'Algérie nouvelle a besoin de nouvelles figures politiques, de nouvelles formations politiques, de nouvelles pratiques politiques ainsi que d'une nouvelle approche pour la gestion des affaires publiques en vue d'édifier les institutions d'un Etat démocratique et de droit. Toutes les formations politiques, même avec des orientations foncièrement différentes, qui relèvent de conceptions opposées de la compétition politique, s'accordent sur le principe que la compétition électorale, devrait se faire sur la base d'offres politiques, de projets de société, et d'idées, afin de répondre à la volonté du peuple pour élire ses représentants et des institutions légitimes et crédibles.

«Il va des intérêts directs et immédiats des candidats aux élections tels que les partis politiques, les candidats, les citoyens et c'est aux associations de la société civile de s'assurer



que les règles de la concurrence électorale, ainsi que la manière dont ces règles sont appliquées, garantissent le déroulement de véritables élections démocratiques», observe Idir Ghenait chercheur à l'université Badji-Mokhtar d'Annaba. Précisant que le boycott des élections est une option qui n'apporte aucune solution. Le chercheur estime que le retrait des partis politiques risque d'ouvrir la voie à certains arrivistes qui se placeront aux postes de responsabilité, par des voies et méthodes anti-démocratiques.

Certaines formations politiques ont décidé de boycotter les prochaines élections. Au boycott des partis politiques s'ajoute la problématique de l'abstention. Les spécialistes en sociologie politique proposent de faire la distinction entre «l'abstention expliquée par un désintérêt à la chose politique et l'abstention caractérisée par la perte de confiance en la capacité des formations en lice à régler les grands problèmes de société». Yacine Hamdi, de l'université de Sétif, explique que l'absence de confiance dans le personnel politique observée notamment lors des dernières années s'explique par une certaine perception populaire de l'absence de visibilité sur le terrain des élus et de l'incapacité de la classe politique à régler les problèmes quotidiens du citoyen.

Estimant que «la faiblesse du taux de participation n'aura pas des conséquences sur la légitimité des institutions élues, et n'entame point les principes de la démocratie représentative» le chercheur rappelle que le plus important est la tenue de cette élection dans une totale transparence pour avoir une nouvelle Assemblée populaire nationale.

«La démocratie représentative est caracté-

risée par l'existence des élections que l'on peut qualifier de procédures légitimes et reconnues par tous les acteurs de la vie publique pour résoudre les conflits et autres crises qui peuvent surgir au sein de la société» a-t-il noté, avant d'expliquer que «si on considère que l'élection est le moyen par lequel les électeurs souverains peuvent désigner, lors d'une compétition concurrentielle, les détenteurs de positions de représentation et de surcroît de pouvoir, il est indéniable que le scrutin de juin prochain remplit ce rôle par le caractère pluraliste de la compétition pour le renouvellement des forces représentées dans les assemblées élues».

Le chercheur signale que «le rejet conjoncturel des procédures électorales trouble les règles du jeu démocratique». Il note, néanmoins que l'abstention pourrait être considérée comme «un indicateur objectif d'un état donné de l'électorat, et exprime, pour une large part, le décalage entre les attentes de la population à l'égard du champ politique, et la réalité constatée de leurs conditions de vie». Or «les critères de choix des représentants et de la candidature vont certainement aider à mettre à l'écart certains candidats qui affichent des ambitions personnelles, ou tentent de poursuivre des intérêts étroits».

«Les prochaines élections constitueront un élément central de la construction démocratique» affirme M. Hamdi en mettant en exergue le rôle de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). La transparence sera un véritable enjeu pour l'ensemble des forces politiques, de la société civile et des autorités publiques, a-t-il précisé.

Tahar Kaidi

MISSIONS ASSIGNÉES À L'AUTORITÉ NATIONALE INDÉPENDANTE DES ÉLECTIONS

Les partis politiques satisfaits

L'Autorité nationale indépendante des élections est constitutionnellement responsable du bon déroulement de toutes les étapes du scrutin, de l'assainissement du fichier électoral, la confection des listes, le déroulement de la campagne, jusqu'à la proclamation des résultats préliminaires. Concernant le scrutin du 12 juin prochain, les partis politiques et les candidats en lice sont-ils satisfaits du travail accompli jusque-là par l'Anie ? Habib Brahmia, chargé de la communication au parti Jil Jadid, indique que son parti n'a pas rencontré de «difficultés majeures» susceptibles de remettre en cause les engagements pris par l'Anie. «Franchement, pour le moment, la relation qu'on a eue avec l'Autorité pour ce qui est de l'opération de retrait des formulaires et des parrainages s'est bien déroulée. On va dire que le démarrage a été bon. Les formulaires ont été retirés sans aucun problème ni encombre. Je pense que sa mission principale est la surveillance des bureaux de vote et de veiller à la régularité de toute l'opération électorale. C'est là où sera visible sa capacité à assumer ses responsabilités. Elle ne peut être jugée qu'après l'accomplissement de tout le processus électoral», explique-t-il. Brahmia estime que «l'avenir sera plus difficile pour l'Autorité». Il souhaite qu'elle puisse relever le «défi», comme elle l'avait fait pour le référendum sur la Constitution afin de permettre aux Algériens «d'avoir des institutions légi-



Ph : Archives

times». Notre interlocuteur fait savoir que son parti a eu des réponses à toutes les questions posées à l'Anie. Selon lui, il est nécessaire que l'Autorité donne plus d'explications sur certains points restés ambigus, notamment en cette période cruciale de dépôt des candidatures.

DES MANQUEMENTS À COMBLER...

Il cite l'exemple des jeunes candidats n'ayant pas de carte les exemptant du service national et les chances de voir leurs dossiers validés. Brahmia indique que l'Autorité doit prouver son efficacité, soulignant l'importance de restaurer la confiance entre le citoyen et les insti-

tutions élues. Djamel Benabdeslam, président du Front de l'Algérie nouvelle, a exprimé, quant à lui, quelques appréhensions. «En dépit du fait qu'elle soit fraîchement instaurée, l'Anie tente d'assumer son rôle, mais il y a lieu de relever certaines erreurs qui nous ont causés des problèmes», dit-il. Il cite notamment le problème du retard accusé dans la fixation des critères de parrainage. «Nous avons perdu des signatures», regrette-t-il. Benabdeslam appelle le président de l'Anie «à obliger les autorités locales à respecter les lois et à résoudre les problèmes techniques qui se posent aux candidats». Ces quelques couacs ne l'empêchent pas de croire en cette institution qui a fourni

des «efforts colossaux pour consacrer le changement escompté». Mohamed Hassène Daouadji, porte-parole du parti Talaie El Houriyet, estime que l'action de l'Autorité, a connu «quelques perturbations». «Le travail de l'Anie est un peu perturbé. Elle a accompli des choses positives, surtout concernant la préparation de ce scrutin. Mais il y a eu des erreurs telles que l'absence de coordination entre les wilayas, étant donné que chaque coordinateur adopte une méthode différente à celle des autres. Sans citer le retard accusé en termes d'installation des représentants de l'Autorité, que ce soit sur le plan national ou local.» Et de faire remarquer aussi que l'Anie n'a pas initié des séminaires ou des journées portes ouvertes pour «une meilleure coordination avec les partis politiques et les candidats afin d'expliquer les nouveautés contenues dans la loi électorale». Notre interlocuteur évoque également la question des délais attribués aux postulants. Selon lui, la collecte de 100 ou 25.000 signatures ne nécessite pas un temps similaire. Daouadji tient à faire remarquer que l'Autorité a certes une petite expérience, mais elle a tout de même beaucoup d'acquis à son actif, lui souhaitant de prouver son «impartialité» lors du dépouillement. Elle se doit aussi et surtout, dit-il, «d'éloigner définitivement l'argent sale de l'opération électorale».

■ Karima Alloun